

# INITIATION A LA CONFISERIE - sessions 2024

Du 4 au 6 juin

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

S'initier aux techniques de base de la confiserie et du travail du sucre.

## CONTENU DE LA FORMATION

Apport théorique - 4 h :

➤ Étude de diverses fabrications en confiserie :

- Bonbons sucre cuit à base de miel, de sirop de fruits
- Guimauves
- Caramels
- Nougats
- Pâtes de fruits
- Gommés , gélifiés

➤ Étude du matériel nécessaire (exemple de matériels, fournisseurs, etc)

Mise en situation professionnelle - 17 h:

➤ Mise en pratique de toutes ces fabrications en atelier agroalimentaire.

➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

### A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés, artisans transformateurs, demandeurs d'emploi...

Cette formation ne nécessite pas de prérequis. Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

Du 18 au 20 novembre

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateur du CFPPA, de profil ingénieur agroalimentaire, spécialisé en transformation de produits fermiers .

Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels de petite capacité de production.

Durée : 21 h

Horaires : 8h30 - 17h

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement, l'observation, la vérification de l'apprentissage des gestes techniques, et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Tarif Individuel payant : 22 €/heure, soit 154 € par jour / personne.

Prises en charge possibles - Nous contacter obligatoirement en amont de la formation pour montage des dossiers :

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation ( CPF) : Tarif 22 € / heure
- Statut agricole : Chef entreprise agricole (non salarié) , conjoint-collaborateur, cotisant solidaire: Formation éligible à VIVEA : Tarif horaire et plafond annuel de prise en charge selon grille tarifaire et conditions VIVEA 2024 .
- Statut agricole : Créateur entreprise en parcours à l'installation. Les formations souhaitées doivent obligatoirement être inscrites dans le PPP - Financement CPF à prioriser lorsque possible Sinon, Tarif VIVEA et plafond annuel de prise en charge selon grille tarifaire et conditions VIVEA 2024 .
- Demandeurs d'emploi :Financement par CPF à prioriser - Possibilité de financement Pôle emploi ( par AIF ) , nécessitant validation d'un devis préalable par le conseiller Pole Emploi - Tarif 22 €/ heure

CFPPA de Lozère- site de Florac

2 place ancienne gare

48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Tél : 04 66 65 65 62

[cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)

[www.epl-lozere.fr/formations-courtes](http://www.epl-lozere.fr/formations-courtes)



Date de dernière mise à jour : 26/09/2023